



UNIL | Université de Lausanne

Section d'histoire

ANNEE ACADEMIQUE 2012-2013

Cours-séminaire BA 2^e et 3^e année

Prof. François Vallotton

Olivier Pradervand, assistant

Semestres I et II

Lundi 10h15 – 12h00

Anthropole 5081

Le petit écran explore le temps.

Ecriture télévisuelle de l'histoire et historiographie

1. Modalités d'organisation et validation

Cet enseignement annuel sera organisé en deux temps. Le semestre d'automne sera consacré à l'acquisition de connaissances contextuelles et au développement de compétences méthodologiques spécifiques au travers de cours d'introduction, de l'intervention d'un conférencier externe et de séances de travail collectif. Le semestre de printemps sera consacré aux présentations des sujets de séminaire proprement dits.

Pour obtenir l'accréditation de cet enseignement, les étudiant·e·s doivent remplir l'ensemble du cursus décrit au point 2. Une présence régulière tout au long de l'année académique est également demandée.

L'inscription au séminaire implique l'acceptation des présentes dispositions.

2. Consignes

SEMESTRE D'AUTOMNE

Dossier collectif

Dès confirmation de leur inscription, les étudiant·e·s sont invité·e·s à se répartir en trois groupes correspondant à autant de thèmes généraux définis pour cet enseignement. Chaque groupe élabore un dossier collectif comportant :

- une problématique commune (une page A4, env. 2'700 signes)
- une bibliographie en lien avec le thème général choisi
- la délimitation des sujets de séminaire qui seront traités au semestre de printemps. La démarche spécifique de chaque sujet est décrite de manière succincte. Chaque sujet est organisé autour d'un corpus restreint de sources audiovisuelles choisies parmi celles proposées pour l'ensemble du thème général. Une même source peut être traitée dans le cadre de plusieurs sujets. Chaque source audiovisuelle fait l'objet d'une fiche descriptive, sur la base d'un modèle fourni par les enseignants.

Les dossiers collectifs sont soumis à l'ensemble des participant·e·s le **3 décembre 2012**, et font l'objet d'une présentation orale dans le cadre d'une **séance-bloc** d'une matinée, qui aura lieu le **17 décembre**. Lors de cette présentation, chaque groupe - qui aura désigné un ou deux porte-paroles - présentera sa démarche, ses choix de sources et les difficultés rencontrées en 20 minutes environs, suivies d'une discussion de 30 minutes.

SEMESTRE DE PRINTEMPS

Chacun des 12 sujets de séminaire élaborés au semestre d'automne est pris en charge par un ou deux étudiants, et fait l'objet d'un travail écrit et d'une présentation orale.

Travail écrit de séminaire

Le travail écrit de séminaire adopte la forme d'un article scientifique. Il s'agit d'un texte cohérent, comportant une introduction problématique et une conclusion, un appareil critique sous forme de notes de bas de page, des références bibliographiques correctes. Les travaux doivent présenter **entre 25'000 et 30'000 signes** au maximum, y compris les espaces et les notes de bas de page. **Ils sont envoyés aux deux enseignants, sous forme d'un document Word ou pdf, deux semaines avant la date de présentation orale.**

Les travaux ne répondant pas à l'ensemble de ces critères ou présentant trop d'erreurs formelles sont refusés sans correction.

Les travaux écrits font l'objet d'un **entretien de correction** au cours de la semaine précédant la présentation orale. En cas d'insuffisance, un travail de remédiation peut être demandé, qui sera remis deux semaines après la présentation orale.

Présentation orale

Une semaine avant la présentation orale, les étudiant·e·s mettent à disposition de l'ensemble des participants un **dossier de séminaire**, sous la forme d'un document pdf déposé sur la plateforme Moodle. Ce dossier ne doit pas excéder une quinzaine de pages, et comporte les éléments suivants :

- une problématique (une page A4, env. 2'700 signes)
- une bibliographie formellement correcte et en lien avec la problématique
- un corpus de sources audiovisuelles en lien avec la problématique
- le cas échéant, des sources écrites ou d'autres éléments (chronologie, etc.)

Pour la présentation orale proprement dite, les étudiant·e·s disposent d'environ **50 minutes de temps de parole**, y compris commentaire de la bibliographie. Les étudiant·e·s sont invité·e·s à utiliser les supports pédagogiques usuels (Powerpoint, transparents) à bon escient. Les éventuels **extraits de sources audiovisuelles** présentés n'excéderont pas 10 minutes au maximum, dans la mesure où l'ensemble des participant·e·s est supposé avoir pris connaissance de ces sources à l'avance, via la plateforme Moodle ou d'autres moyens (médiathèque, etc.).

3. Sources

L'attention des étudiant·e·s est attirée sur le fait que l'utilisation de sources audiovisuelles implique un important travail personnel de visionnement, qu'il convient de planifier. Des sources écrites et audiovisuelles seront mises à disposition au moyen d'une plateforme Moodle. Les étudiant·e·s s'engagent par écrit à respecter des règles d'utilisation de ces sources au moment de l'inscription.

4. Examens

Pour pouvoir se présenter à un examen, l'étudiant·e doit avoir suivi l'ensemble du cursus décrit ici et avoir obtenu la validation de son travail écrit de séminaire. Le sujet d'examen choisi ne peut pas être le même que celui traité en séminaire. **L'examen, oral ou écrit, porte non seulement sur le sujet choisi mais fait appel à l'ensemble des connaissances acquises dans le cadre de l'enseignement.**

L'étudiant·e fait parvenir aux examinateurs **au plus tard deux semaines avant le début de la session un dossier d'examen** de 5 à 10 pages contenant les éléments suivants :

- l'intitulé exact du sujet
- une problématique (une page A4, env. 2'700 signes)
- une bibliographie spécifique
- un corpus de sources audiovisuelles en lien avec la problématique
- le cas échéant, un dossier de sources succinct

Les enseignants procèdent à la désinscription administrative des candidat·e-s qui n'auraient pas rempli ces conditions.

Le dossier d'examen ne fait en principe pas l'objet d'un entretien. **Le dossier de sources, qui peut être annoté, est à disposition de l'étudiant·e lors de l'examen écrit ou oral.**

5. Plagiat

Les directives de la Faculté des lettres concernant les sanctions en cas de plagiat sont consultables sur le site de la Faculté.

6. Heures de réception et coordonnées

Prof. François Vallotton sur rendez-vous, Anthropole 5090
Francois.Vallotton@unil.ch

Olivier Pradervand sur rendez-vous, Internef 276/6
Olivier.Pradervand@unil.ch

Septembre 2012